

ARRETE N° D.A.G. 2023-175

INDISPONIBILITE du terrain d'honneur DU COMPLEXE SPORTIF OSTERMEYER

Le samedi 15 et dimanche 16 septembre 2023

6-Libertés Publiques et pouvoirs de police

6.1-Police municipale

Monsieur Frédéric MARCHE, Maire de CLEON (76410),

Vu :

L'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant

qu'il appartient au maire de prendre toute mesure pour assurer et préserver la sécurité des membres de ces associations.

ARRETONS

ARTICLE 1er : En raison de l'organisation d'une manifestation organisée par la ville, le terrain d'honneur sera indisponible du samedi 15 au dimanche 16 septembre inclus au complexe sportif Ostermeyer.

ARTICLE 2 : Il est notifié à Messieurs les Représentants de la Ligue de Normandie et du district de Seine-Maritime, Messieurs les représentants des Clubs Cléonnais, Messieurs les Représentants des Clubs visiteurs, Messieurs les Arbitres, qu'ils doivent respecter impérativement cette décision, à défaut de quoi, leur responsabilité sera engagée pour tous dégâts et incidents qui en dériveraient.

ARTICLE 3 Monsieur le Président de la Ligue de Normandie, MM les Présidents de Clubs de football Cléonnais, du district de Seine-Maritime, Mme la Directrice des services techniques de la Ville, M les Gardiens du complexe sportif OSTERMEYER sont chargés conjointement de l'application du présent arrêté dont chaque club, ligue ou comité intéressé a reçu un exemplaire et qui est affiché en permanence à l'extérieur du stade.

Fait à Cléon, le 28 juillet 2023

Frédéric MARCHE,

Maire de Cléon



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Indisponibilité du terrain d'honneur du complexe sportif ostermeyer le samedi 15 et dimanche 16 septembre 2023

Date de transmission de l'acte : 01/08/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 01/08/2023

Numéro de l'acte : 2023-175 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230728-2023-175-AI

Date de décision : 28/07/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale